



CRITÈRES DE SÉLECTION BELGIAN ATHLETICS



CHAMPIONNATS D'EUROPE DE COURSE SUR ROUTE BELGRADE (SRB) – 17 ET 18 AVRIL 2027

PÉRIODE DE QUALIFICATION

- Pour le marathon : du 1^{er} janvier 2026 au 24 janvier 2027 inclus*.
- Pour le 10km et le semi-marathon : du 1^{er} janvier 2026 au 28 mars 2027 inclus*.

* Date de clôture à confirmer par EA.

SYSTÈME DE QUALIFICATION

Les quatre meilleurs athlètes belges masculins et les quatre meilleures athlètes belges féminines seront qualifiés sur base des performances réalisées durant la période de qualification et figurant dans les listes des meilleures performances (*Toplists*) de World Athletics pour les épreuves correspondantes (10 km et semi-marathon).

Pour le 10km, seront prises en compte les performances réalisées sur 10km sur route ainsi que sur 10.000m sur piste. Chaque performance sera convertie en un nombre de points selon la table de cotation de World Athletics (*Result Score*). L'ensemble des performances, qu'elles aient été réalisées sur route ou sur piste, sera ensuite classé sur base de ce nombre de points, afin d'établir un classement unique.

Un athlète classé dans le TOP 4 belge sur plusieurs distances pourra choisir l'épreuve à laquelle il souhaite participer. L'épreuve non choisie sera complétée par le 5^e athlète belge du classement de cette épreuve.

Cette règle s'appliquera également si un athlète classé dans le TOP 4 décline sa sélection. Dans ce cas, sa place sera attribuée au 5^e athlète belge du classement de l'épreuve concernée, sans qu'il soit fait appel à un athlète classé au-delà de la 5^e place.

Après la clôture de la période de qualification, les athlètes sélectionnés **pour le marathon** devront communiquer aux deux Directeurs techniques leur programme de compétitions prévu jusqu'aux Championnats d'Europe, afin de s'assurer de sa compatibilité avec la préparation du marathon.

Les athlètes sélectionnés **pour le 10 km ou le semi-marathon** ne pourront plus participer à aucune compétition après la date de clôture de la période de qualification, sauf spécification expresse ou dérogation écrite accordée, à titre exceptionnel, par les deux Directeurs techniques.

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

- Catégories d'âge :
 - Seuls les athlètes de minimum 20 ans au 31 décembre 2027 peuvent participer au Marathon et au Semi-marathon (hommes et dames).
 - Seuls les athlètes de minimum 18 ans au 31 décembre 2027 peuvent participer au 10km (hommes et dames).
- Un maximum de 4 athlètes par discipline sera sélectionné.

En cas d'égalité de résultats entre plusieurs athlètes au sein d'une même discipline :

- Lesdits athlètes seront départagés en tenant compte de leur deuxième meilleur résultat réalisé au cours de compétitions se déroulant durant la période de qualification, l'athlète ayant réalisé le meilleur deuxième résultat étant préféré. Si une égalité persiste, il sera alors tenu compte de leur troisième meilleur résultat, etc.

Le 5^e athlète belge sera sélectionné en tant que réserviste et fera l'objet d'une inscription administrative. Ce réserviste ne voyagera qu'en cas de désistement, de blessure ou de maladie d'un athlète sélectionné avant le départ.

- **Diplôme I Run Clean** : Seuls les athlètes ayant reçu leur diplôme pour avoir complété le Programme Educatif antidopage de l'Association européenne d'athlétisme « I Run Clean » pourront être inscrits. Le diplôme doit être obtenu par tous les athlètes en plus du critère de sélection pour l'épreuve à laquelle ils sont inscrits. Le diplôme doit être envoyé pour le vendredi 26 mars 2027 au plus tard à info@belgian-athletics.be.

CONDITIONS DE VALIDITÉ DES PERFORMANCES

- Toutes les performances doivent être réalisées lors de compétitions organisées ou autorisées par World Athletics, ses associations continentales (comme par exemple European Athletics) ou ses fédérations nationales, et se déroulant conformément aux règles de World Athletics et pour lesquelles (à partir du 1^{er} janvier 2023) une demande a été soumise à l'avance (World Rankings Competitions). Aucun résultat ne sera pris en compte pour les compétitions qui n'ont pas été soumises à World Athletics et qui n'ont pas été incluses dans le calendrier mondial de World Athletics.